

N/REF : 6/05/2024 8H52 C:024863 I:32327
V/REF : TEL ASTREINTE
V/Appel du Lundi 06/05/2024 a 8H52

CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence Grenette
2, RUE MONTORGE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : 13 PEGUY
13 RUE CHARLES PEGUY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 10 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 13 RUE CHARLES PEGUY - MR SANDRI 06/82/15/87/14
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT DANS LA CUISINE
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 06/05/2024 A 18H00
INTERVENTION EN ASTREINTE
MISE A JOUR DE LA GRILLE SOUS LES GRAVIERS
DEBOUCHAGE PARTIES COMMUNES DE LA COLONNE CUISINE DEPUIS LA GRILLE
EAUX PLUVIALES EN EXTERIEUR
PRESENCE IMPORTANTE DE CAILLOUX QUI SONT LE LONG DE L'ALLÉE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	88,45

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN